

**DEVIS n° RA232340L7R4S702**  
**du 08/03/2024 valable jusqu'au 08/06/2024**

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Nos ref : RAC-24-2340L7R4S7  
 Interlocuteur Enedis : Cedric GUILLEMIN  
 Fonction : Chargé d'étude  
 Portable : 0760373076  
 Mail : cedric.guillemine@enedis.fr

MAIRIE  
 MADAME BOUCHON Corinne  
 Place du General Leclerc 52300 JOINVILLE

OBJET : Devis pour les travaux électriques 9001 Promenade le Petit Bois à JOINVILLE

ST DIZIER, le 08/03/2024

Désignation	Quantité (unité)	Prix unitaire HT (€)	Montant non réfacté HT (€)	Taux de réfaction (%)	Montant réfacté HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant réfacté TTC (€)
Réseau BT	1	12 854,48	12 854,48	0	12 854,48	20.0	15 425,38
<b>Montant total facturé</b>			12 854,48		12 854,48		15 425,38
<b>Montant à régler TTC</b>							<b>15 425,38</b>

Ventilation des Coûts Réels	Part Etude	Part Travaux	Part Matériel	Part Ingénierie
Montants HT (€)	2 216,44	7 058,24	388,39	3 191,41

**ACCORD :**

Si vous souhaitez nous retourner le devis signé par voie postale, vous devez nous retourner un exemplaire du devis daté, signé, complété de la mention "Lu et approuvé" accompagné du règlement, sans modification ni réserve, adressé à :

**Enedis DR Champagne-Ardenne Acheminement 101 / 103 Cours Briand 08000  
Charleville Mézières  
ardennes-m-rehe@enedis.fr**

Fait à ..... le \_\_/\_\_/\_\_

Nom Prénom : ..... Qualité du Signataire : .....

Signature<sup>(1)</sup>

Cachet

---

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

## Conditions Générales et Révisions de Prix

Concernant le devis n° RA232340L7R4S702

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les paiements sont à envoyer à l'adresse spécifiée dans le paragraphe "ACCORD", ils sont nets et sans escompte, par chèque bancaire ou virement postal et sont exigibles aux conditions ci-après :

- Règlement complet et définitif du présent devis à la fin des travaux et avant la réception d'ouvrage ou la mise en service, dès la présentation de la facture récapitulative, réajustée, s'il y a lieu, suivant les conditions spécifiées dans le paragraphe "VALIDITE DU DEVIS" ci-dessous.
- Toutes les sommes sont payables taxes comprises. Les effets de commerce ne sont pas acceptés.

### DELAI D'EXECUTION

17 à compter des dates suivantes :

- De la date de signature du présent devis,
- Du paiement de l'avance prévue aux "conditions de paiement",
- De la mise à disposition, selon le cas, du terrain du poste, du génie civil de celui-ci, des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau, des colonnes montantes pour raccorder les branchements, ainsi qu'après réception des autorisations administratives de construire, des autorisations de passage, d'implantation et de surplomb, et sous réserve qu'il n'y ait pas d'entrave aux approvisionnements ou de circonstances imprévisibles qui retardera l'exécution des travaux.

### VALIDITE DU DEVIS

Les prix figurant au présent devis sont établis aux conditions économiques et fiscales du mois 08/03/2024.

Les prix sont fermes et non révisables si l'ensemble des travaux prévus sur ce devis sont achevés au plus tard le 08/03/2025.

Si au contraire, les travaux se poursuivent au-delà de cette date, les prix du présent devis, sous déduction de l'avance versée par le client au moment de son acceptation, seront révisés à l'aide du coefficient K :

$$K = 0,15 + 0,85 * TPm / TPo, \text{ avec}$$

- TPo : Valeur de l'index TP10 bis ou TP12 pour le mois 03/2025 publié au journal officiel de la concurrence et de la consommation (B.O.C.C.).
- TPm : moyenne arithmétique des valeurs de cet index en vigueur 4 mois avant chacun des mois de réalisation des travaux. Toutefois, les retards dus au fait d'Enedis seront neutralisés dans ce calcul.

Si l'application des formules de révision conduisait à des prix supérieurs aux forfaits en vigueur à l'époque de la réalisation des travaux, la facturation serait effectuée sur la base de ces forfaits.

En tout état de cause, Enedis se réserve le droit de dénoncer tout ou partie des conditions du présent devis pour les travaux non réalisés à la date du 08/03/2025 ou sans accord de votre part avant 3 mois.